

1. Je soussigné(e) .....  
accepte le règlement de l'épreuve détaillé ci-dessus.

Date et Signature

2. Je soussigné(e) .....  
reconnais que conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » l'organisateur m'a informé(e) :

- de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles et du droit d'accès et de rectification dont je dispose.
- que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

J'accepte / je refuse la publication de mes résultats  
(**barrer la mention inutile**)

Date et Signature

3. Je soussigné(e) .....  
autorise, à titre gracieux, la reproduction et l'exploitation de mon image au profit de l'organisateur (voire de ses partenaires) pour une durée de 5 ans.

Date et Signature

### Le Trail des collines

Date : .....

Parcours de 7,1 km en collines  
Départ parking ancien frigo SPEC à 9h30

#### Directeurs de course :

..... tel : .....  
..... tel : .....

Portable du club : 55 43 21

**Frais d'inscriptions** : gratuit pour les membres, les non membres et les marcheurs

**Les inscriptions** se font au local du club entre 08h15 et 08h45.

Proclamation des résultats lors du BBQ du midi.

La Foulée Des Iles est rattachée à l'assurance responsabilité civile de la Fédération Française d'Athlétisme.

**!** La Foulée Des Iles tient à informer les non licenciés qu'ils ont tout intérêt à se couvrir des éventuels dommages corporels en souscrivant une assurance personnelle.

**Règlement de l'épreuve (coureurs) :**

- En fonction de l'âge, il est rappelé que les épreuves sont ouvertes dans les limites des distances définies par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Il faut être âgé d'au minimum 16 ans, et pour les mineurs faire signer la décharge parentale.
- Le certificat médical est obligatoire pour les non-licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme.
- Les coureurs non licenciés ou extérieurs au club doivent présenter une attestation d'assurance individuelle couvrant leur participation à une épreuve de courses sur route ou en nature.
- Les départs sans dossard sont interdits.
- Respecter la signalisation, notamment la signalétique implantée par la direction de course.
- Les baladeurs de tout type sont interdits.
- Les animaux de compagnie sont interdits sur le parcours.
- Tout abandon doit être signalé au directeur de course.
- En cas d'accident ou d'incident, il est impératif d'aviser le responsable de la Croix-Rouge ou appeler le n° 55.67.67.
- Ne jamais quitter l'organisation sans aviser le directeur de course ou un organisateur.
- Les organisateurs sont couverts par l'assurance de la Fédération Française d'Athlétisme adossée à leur licence.
- Il est fortement indiqué d'apporter son téléphone portable.
- Il est conseillé de noter les numéros d'urgence: Croix-Rouge : 55.67.67 / le club : 55.43.21 / le président : 55.06.53
- Il est interdit de jeter des débris dans la nature.
- Respecter le piquetage et la signalétique.
- En cas d'incident ou d'accident, tout concurrent doit sécuriser l'accidenté.

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse .....

Club .....

Numéro de licence .....

Type de licence (et nom de la fédération associée)

.....

**Pour les mineurs (*barrer les mentions inutiles*)**

Je soussigné(e) .....,  
père / mère / autre ..... autorise mon fils / ma fille / autre  
....., à participer à la course décrite ci-dessus.

Date et Signature